FORMER À LA CITOYENNETÉ : LE DOCUMENT OFFICIEL COMME VOIE D'ACCÉS

CITIZENSHIP TRAINING: THE OFFICIAL DOCUMENT AS A GATEWAY

التدريب على المواطنة: الوثيقة الرسمية كوسيلة للوصول

LARIBI Nadia Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou

Résumé:

Éduquer à la citoyenneté, en transmettant des valeurs, en adoptant des attitudes et en développant des compétences, est l'objectif principal que toute école vise à atteindre. Notre présente recherche s'intéresse aux savoirs, savoirfaire et savoir-être -qui sont d'ordre moral, social et politique- enseignables et destinés à être transmis à tous les enfants scolarisés dans les différentes activités/tâches scolaires consignées dans les documents officiels. Pour mener à bien notre travail, nous avons opté pour une analyse qualitative des documents officiels qui font partie de la réforme éducative algérienne, à savoir la loi de l'orientation sur l'Éducation Nationale (2008) et le document des Programmes (2006) de la 3ème année secondaire. Nous avons notamment utilisé la théorie de

Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou FORMER À LA CITOYENNETÉ : LE DOCUMENT OFFICIEL COMME VOIE 'ACCÉS

citoyenneté de François Galichet (2005), incluant les trois modèles de sa théorie philosophique (la participation à la citoyenneté, le modèle identitaire, la vigilance critique). Telle analyse consolide ce lien d'interdépendance de l'école à la société, et montre que le rôle de l'institution scolaire ne peut échapper à sa mission de formation des futurs citoyens. En effet, l'école accorde plus d'importance à cette mise en pratique des conceptions plurielles de « la » citoyenneté, permettant à l'élève de se confronter à son identité et d'aborder celle des autres. Cependant, la mise en pratique de ce que l'on appelle la socialisation en classe nécessite aussi, en amont, la formation des enseignants afin qu'ils puissent enseigner et former ces futurs citoyens.

Mots clés : Formation/Éducation, socialisation, programmes scolaires, valeurs, compétences.

Abstract:

Educating for citizenship, by transmitting values, adopting attitudes and developing skills, is the main objective that every school aims to achieve. Our present research focuses on the knowledge, skills and attitudes - which are moral, social and political - that can be taught and that are intended to be transmitted to all school children in the various school activities/tasks recorded in official documents. To carry out our

work, we opted for a qualitative analysis of official documents that are part of the Algerian educational reform, namely the law of orientation on National Education (2008) and the document of Programs (2006) of the 3rd year of secondary school. In particular, we used François Galichet's (2005) theory of citizenship, including the three models of his philosophical theory (participation in citizenship, the identity model, critical vigilance). Such an analysis consolidates this link of interdependence of the school to society, and shows that the role of the school institution cannot escape its mission of training future citizens. Indeed, the school gives more importance to this practical implementation of plural conceptions of "citizenship", allowing the student to confront his or her own identity and to approach that of others. However, the implementation of what is called socialization in the classroom also requires, upstream, the training of teachers so that they can teach and train these future citizens.

Key words: Training/Education, socialization, curriculum, values, skills.

الملخص:

إن التثقيف من أجل المواطنة ، ونقل القيم ، وتبني المواقف ، وتنمية المهارات ، هو الهدف الرئيسي الذي تهدف أي مدرسة إلى تحقيقه. يركز بحثنا الحالي على المعرفة والدراية الفنية والمهارات الشخصية - ذات الطبيعة الأخلاقية والاجتماعية والسياسية - التي يمكن تدريسها وتهدف إلى نقلها إلى جميع أطفال المدارس في الأنشطة / المهام المدرسية المختلفة المسجلة في الوثائق المسؤولين.

LARIBI Nadia Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou FORMER À LA CITOYENNETÉ: LE DOCUMENT OFFICIEL COMME VOIE 'ACCÉS

لتنفيذ عملنا ، اخترنا التحليل النوعي للوثائق الرسمية التي هي جزء من الإصلاح التربوي الجزائري ، أي قانون التوجيه في التربية الوطنية (2008) ووثيقة المنهج (2006) للسنة الثانوية الثالثة. على وجه الخصوص ، استخدمنا نظرية المواطنة لفرانسوا غاليشيه (2005) ، بما في ذلك النماذج الثلاثة لنظريته الفلسفية (المشاركة في المواطنة ، نموذج الهوية ، اليقظة النقدية). مثل هذا التحليل يعزز هذا الارتباط من الترابط بين المدرسة والمجتمع ، ويظهر أن دور المؤسسة المدرسية لا يمكن أن يفلت من مهمتها المتمثلة في تدريب مواطني المستقبل. في الواقع ، تولي المدرسة أهمية أكبر لهذا التطبيق العملي للمفاهيم التعددية للمواطنة ، مما يسمح للطالب بمواجهة هويته والاقتراب من هوية الأخرين. ومع ذلك ، فإن ممارسة ما يسمى التنشئة الاجتماعية في الفصل تتطلب أيضًا تدريبًا أوليًا للمعلمين حتى يتمكنوا من تعليم وتدريب هؤلاء المواطنين المستقبليين.

الكلمات المفتاحية: التدريب / التعليم ، التنشئة الاجتماعية ، المناهج ، القيم ، المهارات.

Introduction:

Dans la régulation d'une société émane sans aucun doute d'une mise en place permanente de différents rapports, liens et relations entretenus entre les individus et les groupes qui la composent. L'ensemble des perceptions et représentations collectives est détenu entre les individus qui le possèdent en commun. Et le rôle de l'institution scolaire ne peut échapper à sa mission de formation des futurs citoyens.

L'école est confrontée à la réalité plurielle et diversifiée d'une société, et à une organisation-construction de valeurs communes. Comme en témoignent de nombreux auteurs, l'école accorde plus d'importance à cette mise en pratique de ce que l'on appelle la socialisation, qui organise la rencontre de l'identité de soi avec celle de l'autre, et permet ainsi de percevoir que les enfants « sont à la fois inéluctablement le Même et l'Autre » (Abdallah-Pretceille, 1996 : 54). De ce fait, l'école doit être constamment en corrélation avec ce qui se passe dans la société. Cela nous montre, d'une part, le lien étroit entre la citoyenneté et les notions de diversité et d'identité et, d'autre part, que nous devons d'abord nous demander ce qu'un citoyen doit savoir, comprendre et maîtriser, pour ensuite élaborer les programmes scolaires.

Ce lien d'interdépendance de l'école à la société nécessite alors le besoin d'interroger les savoirs, les savoir-faire et savoir-être qui sont en fait d'ordre morale, social et politique; organisés et consignés dans les différentes activités/tâches ainsi que dans les documents officiels.

Pour mener à bien notre recherche, nous nous interrogeons d'abord sur ce que l'on pense du concept de citoyenneté et de la place accordée à ce processus de socialisation dans l'institution scolaire. Nous procédons ensuite à une analyse qualitative de documents officiels, en nous référant à la théorie de citoyenneté de Galichet (1998).

1. Former à la citoyenneté : une question d'éthique ?

- 124 -2022 ديسمبر 2022 ذخائر اللغة المجلد 3 العدد 2 ديسمبر

Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou FORMER À LA CITOYENNETÉ : LE DOCUMENT OFFICIEL COMME VOIE 'ACCÉS

L'école est « l'institution de la République par excellence. Elle est chargée de transmettre un capital moral et intellectuel commun à tous les élèves et de leur apprendre comment respecter les règles qui permettent à des populations différentes des unes des autres de vivre ensemble, en formant une communauté » (Schnapper, 2015). Aujourd'hui, l'école est confrontée à l'hétérogénéité et à la réalité plurielle d'une société. La reconnaissance de cette diversité culturelle et/ou sociale vise moins une quelconque assimilation, qu'une participation à la construction politique du sens entre unité et diversité.

En effet, l'école est un lieu privilégié de socialisation. Abdallah-Pretceille (1996:54) précise qu'au-delà de la rencontre et des échanges verbaux avec l'autre, la socialisation « permet aux enfants de se confronter à leur identité et d'aborder celle des autres : elle a pour objet d'articuler les sujets entre eux et par conséquent de leur faire percevoir qu'ils sont à la fois inéluctablement le Même et l'Autre ».

L'école participe à un projet pédagogique qui englobe toutes les activités scolaires, de la compréhension de l'écrit/oral à la production écrite/orale. Et dès que l'on « informe les comportements et les attitudes dans la vie quotidienne » (Audigier, 1999), on parle d'éducation à la citoyenneté qui vise la construction d'un esprit politique au sein d'une communauté donnée, et qui ne se sépare pas en fait de, on éduque « à ... ».

Et ce qui explique réellement la qualité de l'école n'est pas « seulement de l'efficacité de son fonctionnement, mais aussi de sa capacité à transmettre des valeurs et à fonder une socialisation qui ne peut se passer d'éthique et notamment d'une éthique

démocratiquement élaborée, reconnue et partagée » (Abdallah-Pretceille, 2008 : 21).

2. Définition de « citoyenneté » d'après certains auteurs :

Selon Gagnon et al. (1996), la citoyenneté est « l'aménagement d'un espace de délibération démocratique au sein duquel se négocie l'espace de la diversité et se dessine l'opportunité d'accéder ou non aux demandes de reconnaissance des identités distinctes » (*ibid.* : 286). C'est « la délibération entre citoyens sur l'organisation de la vie commune comme un processus dynamique » (*ibid.*).

Et une fois que « la » citoyenneté fait l'objet de conceptions plurielles, elle n'est plus singulière. Elle est décrite comme une « voie réaliste » et une « valorisation de l'engagement ».

La citoyenneté est également une réponse active aux « problèmes liés à la vie collective dans tous les domaines » et souligne « le souci de prendre en compte les intérêts de la collectivité particulière dont on fait partie » (Galichet, 1999 : 71).

Les propos de Audigier (1996) se font l'écho de ce qui précède. Il déclare que l'éducation à la citoyenneté est « un champ théorique et pratique où se traduisent, en accords et désaccords, nos conceptions de la vie sociale et politique » (*ibid.*), soulignant que « la définition des droits, libertés et obligations que nous estimons légitimes pour nous et pour les autres, nos manières de penser la place du conflit et de les résoudre, nos conceptions de l'éducation, du rôle respectif des familles, de l'École et des autres institutions susceptibles d'intervenir dans l'instruction, l'éducation et la socialisation, de la place que

Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou FORMER À LA CITOYENNETÉ : LE DOCUMENT OFFICIEL COMME VOIE 'ACCÉS

tiennent les connaissances ou l'expérience dans la construction des compétences » (*ibid.*).

3. Cadre méthodologique:

Les instructions officielles (désormais IO) sont des textes officiels qui précisent « l'esprit » dans lequel les objectifs assignés doivent être poursuivis, les méthodes et processus pédagogiques suggérés et les principes de l'enseignement scolaire clairement définis. En effet, elles transmettent des propositions de normes éducatives, expliquant la doctrine officielle en matière d'enseignement scolaire.

Pour notre part, le corpus à analyser est les IO du secondaire, de la 3^{ème} année secondaire plus précisément s'inscrivant dans la réforme éducative algérienne. Ce choix s'explique par le fait que l'objectif terminal d'intégration du cycle (OTI) peut être atteint. Les IO sont « un des canaux par lesquels s'effectue la centralisation de l'enseignement » (Chobaux, 1967 : 34) secondaire. Nous avons mené une analyse qualitative en utilisant la théorie de citoyenneté de François Galichet (2005), notamment les trois modèles de sa théorie philosophique.

Nous commençons notre recherche par un dévoilement de ce que les IO disent du vivre ensemble en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être ; ce qu'elles proposent et visent à acquérir chez les lycéens, puis une place réservée à une discussion sur les résultats obtenus, apportant plus de clarté et de précisions sur notre recherche.

4. Analyse du corpus :

La première remarque que nous avons faite est que toutes les IO, notamment celles de la 3ème année secondaire, sont chargées de transmettre les instructions éducatives qui leur sont assignées. Les IO présentent ce que l'on appelle le socle commun de connaissances et de compétences (désormais « socle commun »). En d'autres termes, elles expliquent les objectifs poursuivis, les méthodes, et définissent clairement les principes de l'enseignement scolaire que l'élève doit connaître et maîtriser à la fin du cycle secondaire.

4.1. Le contenu des instructions officielles :

Voyons ce que dit la loi d'orientation sur l'Éducation Nationale (2008). Celle-ci énonce les dispositions fondamentales qui régissent le système d'éducation : « la formation des jeunes générations à l'esprit citoyen et de tout ce qu'il sous-tend comme valeurs et attitudes d'ouverture, de tolérance et de responsabilité au service d'une société irriguée par son identité nationale et tendue vers le mieux-être » (Préambule : 5).

Le Document des Programmes (2006) décrit le socle commun qui constitue sept compétences (également valeurs, attitudes, attitudes, connaissances, etc.) transversales et disciplinaires nécessaires donc, à acquérir pour réussir son éducation et sa vie de citoyen en devenir. L'une des compétences concerne les compétences sociales et civiques dont les objectifs se déclinent comme suit : « vivre en société » et « se préparer à sa vie de citoyen » (Loi d'orientation, 2008 : 27). Il s'agit de maîtriser en tant qu'individu et en tant que citoyen les règles élémentaires de la vie en société et de les mettre en œuvre dans le cadre scolaire. Pour ce faire, l'élève doit s'approprie « les valeurs partagées par la société algérienne, fondées sur le savoir, le travail, la

Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou FORMER À LA CITOYENNETÉ : LE DOCUMENT OFFICIEL COMME VOIE 'ACCÉS

solidarité, le respect d'autrui et la tolérance (...) les valeurs républicaines et les principes d'un état de droit » (*ibid*.).

Ainsi, l'éducation civique que les IO veulent mettre en place englobe, outre les savoirs, les savoir-faire et savoir-être tout en intégrant une dimension « pratique », qui consiste à tenter d'expérimenter comment faire vivre aux élèves la citoyenneté en actes. Tous les textes soumis à l'étude en témoignent. Nous citons, à titre indicatif, quelques exemples, pour illustrer notre propos :

Titre et consignes basés sur l'enseignement de l'histoire ancienne de l'Algérie et des valeurs :

- « La société européenne d'Algérie » (Manuel scolaire, 2012 :15) ;
- « Les Algériennes et la guerre « (ibid. : 52) ;
- « Le 1 er novembre à Khenchela » (ibid. :33);
- « Renseignez-vous auprès des personnes ayant vécu l'époque coloniale pour exposer oralement les conditions sociales et économiques des Algériens à la veille du soulèvement du 1^{er} Novembre 1954 » (*ibid.* : 49) ;
- « La situation de la femme, dans de nombreux pays, a connu une évolution. La femme participe, de nos jours et dans tous les domaines, à l'essor de son pays. Justifier cette affirmation par des exemples montrant la participation de la femme à des évènements historiques » (*ibid.* : 54) ;

Éducation civique :

- « Nous devons respecter notre environnement. Rédigez un appel pour sensibiliser ceux qui n'en sont pas conscients » (*ibid.* : 145) ;
- « Vous connaissez une personne ayant vécu une situation dramatique lors d'un voyage parce qu'elle ne savait pas parler la langue du pays visité. Intégrez cette histoire dans une argumentation destinée à inciter vos camarades à l'étude des langues étrangères » (*ibid.* : 160) ;
- « Comment reconnaître le racisme ? » (*ibid.* : 86) ; « Le racisme expliqué aux lecteurs du journal le Monde » (*ibid.* : 88) ;
 - « Protégeons notre planète » (ibid.: 144);

Attitudes positives (coopération ; esprit de recherche ; esprit critique) :

« Vous êtes contre la modification génétique des organismes. Rédigez le compte-rendu du texte de J.C. Membre pour intervenir dans un débat sur les OGM et appuyer votre refus de l'utilisation de ce procédé dans le domaine de l'agroalimentaire » (*ibid.* : 92) ;

« En deux ou trois élèves, préparez un appel à lire en classe, pour inciter vos camarades à aider les personnes handicapées » (*ibid.* : 143).

4.2. Les compétences à développer :

Sous forme d'un tableau synoptique (D. des Programmes, 2006 : 11), les contenus qui incluent les compétences disciplinaires orales/écrites (en réception/production) suggèrent un véritable parcours civique pour l'élève, ils sont vus comme la répartition équilibrée des valeurs, des savoirs, des pratiques et des comportements selon les textes. Cela marque une homologie entre les objectifs assignés et leur mise en œuvre. Il s'agit de rendre les élèves capables d'« exposer pour manifester son esprit critique (documents et textes d'histoire) » (manuel scolaire, 2012 : 5) ; « de dialoguer pour confronter des points de vue (le débat d'idée) » (*ibid.* : 75) ; « d'argumenter pour faire réagir (l'appel) » (*ibid.* : 175) ; « de raconter pour exprimer son imaginaire (la nouvelle fantastique) » (*ibid.* : 177).

En fonction de sa propre vocation, chaque discipline prend en charge de manière spécifique, préférentielle et/ou complémentaire les compétences qui sous - tendent les finalités du système éducatif.

Par exemple, les élèves doivent être capables de « comprendre et interpréter des discours oraux en tant que récepteur ou en tant qu'interlocuteur (...), produire des messages oraux (...) pour exposer des faits (...) interpeller le (s) interlocuteur (s) pour le (s) faire réagir » (*ibid.* : 6-7), la compétence orale (en réception/ production) en

Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou FORMER À LA CITOYENNETÉ : LE DOCUMENT OFFICIEL COMME VOIE 'ACCÉS

l'occurrence ; « comprendre et interpréter divers discours écrits (...), produire un texte (en mobilisant les) savoirs et savoir-être selon les contraintes sociales et culturelles de la communication » (*ibid.* : 8-9), la compétence écrite (en réception/production) en l'occurrence.

On y trouve également la question des droits et des devoirs. Les principes des droits de l'Homme, de l'égalité, de la solidarité et de la justice sociale. Par ailleurs, les IO invitent les élèves à élargir leur réflexion à l'ouverture et l'intégration dans le mouvement universel du progrès. Contribuer à perpétuer l'image de l'Algérie comme « terre d'islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays musulman, arabe, amazigh, méditerranéen et africain » (Loi d'orientation, 2008 : 7). Quant au socle commun, il appelle à un équilibre entre la nécessité de « développer l'attachement et la fidélité à l'Algérie, à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale (...) et le renforcement de la cohésion sociale » (*ibid.* : 7-8), ainsi que le « respect dû à la personne humaine et à la diversité de chacun » (*ibid.*).

Tout au long de ce texte officiel, l'accent est mis sur la dynamique entre ancrage identitaire (géographique, historique, humain et civilisationnel) et ouverture; entre respect de la diversité et acceptation de la différence.

Enfin, dans les IO (2006), compte tenu de la nature globale de nombreuses difficultés économiques ou culturelles propres aux actions humaines, les élèves perçoivent les grandes inégalités entre les régions et les communautés du monde et les droits de la minorité, ceci implique la nécessité de faire appel à la solidarité nécessaire. Quant au socle, il évoque la nécessité de la solidarité en Algérie et ailleurs dans le monde : en préparant les élèves à la vie en société, en les initiant aux règles du vivre-ensemble, en leur faisant prendre conscience du caractère indissociable de la liberté et de la responsabilité.

Les IO (2006) soulignent la nécessité de partager des valeurs, qui sont présentées en fait selon deux axes de référence dans ce cas : les textes fondateurs de la Nation et la politique éducative de type démocratique et républicain, dont « l'instruction ou l'éducation civique pose toujours, plus ou moins explicitement, la question des valeurs » (Audigier, 1996). C'est ainsi qu'elles proposent les valeurs de l'État républicain et démocratique :

Faire prendre conscience de l'appartenance à une identité collective, commune et unique consacrée officiellement par la nationalité algérienne. L'Algérianité, trame de solidarités historiques, est aussi le sentiment d'appartenance à une même Nation, à un même peuple, sentiment qui s'appuie sur le patrimoine historique, géographique, civilisationnel et culturel, symbolisé par l'Islam, les langues de la nation, tamazight et l'arabe, l'emblème et l'hymne nationaux (...); la démocratie, en tant qu'idéologie et système politique, est l'instrument qui permet de consacrer les valeurs républicaines comme le sens de la citoyenneté, la solidarité, le respect d'autrui et la tolérance, qui implique bien évidemment la liberté d'expression via le développement de la capacité d'écoute, le respect de l'autre et l'acceptation du pouvoir majoritaire ... (IO, 2006)

En termes de compétences, les IO visent à développer la capacité à « s'exprimer/ écouter l'autre/ exposer (son) point de vue/ coopérer/ négocier, etc. ». Audigier (1999) propose un classement de l'ensemble des compétences que l'éducation à la citoyenneté doit construire. Celles-ci sont réparties en trois pôles : cognitif, social et éthique.

Les compétences cognitives font notamment référence aux connaissances à acquérir sur les règles du vivre ensemble, les règles démocratiques, les institutions, etc. mais aussi aux compétences procédurales et transférables, parmi lesquelles la capacité à argumenter et la capacité réflexive. Quant aux « compétences sociales

Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou FORMER À LA CITOYENNETÉ : LE DOCUMENT OFFICIEL COMME VOIE 'ACCÉS

», elles renvoient à des capacités d'action, fondées non seulement sur des connaissances mais aussi sur des attitudes, des valeurs et la capacité à « vivre avec d'autres, coopérer, construire et réaliser des projets communs, à se positionner, réagir et intervenir dans le débat public, anticiper le sens, dialoguer, résoudre des situations problèmes, etc. » (IO, 2006). La compétence dite « éthique » touche à nouveau au vivre ensemble, appelant à « l'acceptation positive de la diversité et de la différence » (*ibid.*), intégrant des valeurs affectives et émotionnelles centrées sur la « liberté, l'égalité et la solidarité » (*ibid.*).

4.3. La place réservée à l'esprit critique :

En outre, les IO visent à développer l'esprit critique des élèves, qui est au cœur de la citoyenneté, selon Galichet (2000) et que nous avons tendance à réduire à une simple définition singulière. Dans la mesure où chaque esprit critique a son propre fondement et sa propre finalité, il est nécessaire de penser au *pluriel* : « des » esprits critiques en l'occurrence.

5. Discussion des résultats :

Dans ce qui suit, nous discuterons les résultats obtenus à partir de l'analyse de notre corpus.

5.1. La participation à la souveraineté :

La matrice didactique¹ de l'éducation civique/ de l'éducation à la citoyenneté met donc l'accent sur « la participation à la souveraineté » i.e. sur le deuxième modèle de la citoyenneté de François Galichet

_

¹ Expression utilisée par Galichet. 2005.

(1998)². En d'autres termes, elle met l'accent sur la participation des citoyens à l'exercice du pouvoir. Elle s'articule autour de « l'action didactique de type analogique », dont l'ordre scolaire (l'école) est considéré « comme une préfiguration de l'ordre social, comme une « société en miniature » qui permet de mettre en œuvre des pratiques ou des dispositions qui pourront être ensuite, en vertu de cette analogie, transférées dans la société en vraie grandeur » (Galichet, 2005 : 16).

5.2. Le modèle identitaire :

Ainsi, une fois clairement exprimée cette affirmation du vouloir vivre ensemble et le fondement de cette volonté commune (= socialisation), elle fait de l'éducation citoyenne une éducation de la volonté et de la Nation. Volonté, car elle se traduirait par la mise en œuvre d'une éducation civique à l'école. Et puisqu'elle est l'expression d'un projet politique commun, elle devient une éducation de la Nation, « d'où le primat de la sphère politique sur toute autre (religieuse, ethnique, culturelle), et de la délibération ou réflexion consciente sur les appartenances inconscientes » (Galichet, 2005 : 13).

Il s'agit en effet du premier modèle identitaire, qui « repose sur une matrice didactique de type mimétique » (*ibid.* :16), car il émane d'une volonté de *transmettre et/ou imprégner* par l'éducation des valeurs, des représentations et des idéaux qui sont censés orienter l'action de la société adulte. Cette transmission s'effectue principalement par les grandes figures du passé, les grands hommes de la Révolution du 1^{er} novembre 1954 et ses nobles principes, comme les fondateurs du FLN.

Sur ce point, nous voudrions dire que l'éducation à la citoyenneté dans ces deux modèles, mimétique et analogique en l'occurrence, fait

- 134 -2022 ديسمبر 2022 ذخائر اللغة المجلد 3 العدد 2

² Galichet F. 1998. *L'éducation à la citoyenneté*. Anthropo. Paris.

Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou FORMER À LA CITOYENNETÉ : LE DOCUMENT OFFICIEL COMME VOIE 'ACCÉS

partie d'une éducation individuelle, car elle éveille la capacité des élèves à reconnaître leurs appartenances sociales et culturelles.

5.3. La vigilance critique :

Par ailleurs, il n'est pas surprenant que l'éducation à l'esprit critique, ou à la « vigilance critique » pour reprendre le troisième modèle de Galichet (1998), occupe donc une place de choix dans l'éducation à la citoyenneté qui permettrait de « transformer le hasard en nécessité, la coexistence en intérêt réciproque, l'abstention défective en désir d'interpellation » (ibid., 2005 : 24). En profondeur, la défense des droits de l'homme, le respect dû à la différence et le désir de reconnaissance émanent d'une critique à dominante expressive (Galichet, 2000). Et puisque la critique est « une contribution, une étape dans un processus de recherche commun » (ibid.: 62), elle est constructiviste et se réfère à une éthique de la discussion. C'est ce que Galichet (2000) appelle l'esprit critique à dominante pragmatique. Ainsi, la critique est une réflexion sur le sens de la vie, faisant référence à des valeurs universelles ou inconditionnelles dans une relation éducative. Et c'est là qu'est évoqué le dernier type de Galichet (2000), l'esprit à dominante philosophique en l'occurrence.

Dans ce modèle d'éducation à la citoyenneté, l'exercice de la pensée critique renvoie à l'importance de la maîtrise du temps et de l'espace par les élèves. Ce dépassement de l'élève de son territoire concret vers un territoire plus abstrait, à savoir la Nation algérienne en tant qu'entité spatiale « terre d'islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays musulman, arabe, amazigh, méditerranéen et africain » (IO, 2006); est à la fois situant (permettant à chacun de se situer en tant que natif d'une région, d'une classe sociale, d'un groupe

ethnique, religieux, idéologique) et situé (dans le monde parmi d'autres).

Ce qui lui permet d'exercer une certaine *mobilité*: « se trouver, sinon à l'aise partout, du moins avec le sentiment rassurant de pouvoir se débrouiller dans les milieux sociaux et culturels dont il n'est pas natif » (Galichet, 2005 : 28), de jouer aussi le rôle d'établir un rapport au temps qui lui permet de « s'arracher à l'immédiateté de l'instant présent pour dominer le temps dans toutes ses dimensions, aussi bien vers le passé que vers l'avenir » (*ibid.*).

En effet, l'élève se positionne comme différent, singulier et s'oppose aux autres. Ceci est considéré comme une remise en question de ses deux premiers modèles de Galichet.

Conclusion:

Cet article tente de dévoiler les conceptions plurielles de « la » citoyenneté, que l'école algérienne vise à installer chez les futurs citoyens, à les imprégner de la réalité sociale algérienne, dans le but de garantir une société juste et démocratique, à travers notamment ces différentes formes de savoirs, savoir-faire et savoir-être assignés et consignés dans les documents officiels analysés.

Au cours du dépouillement des contenus dont disposent les IO, nous avons remarqué que les instructions insistent sur la participation des citoyens à l'exercice du pouvoir, « deuxième modèle » de Galichet (1998) qui est à l'origine de type analogique, c'est-à-dire qu'elles cherchent à faire de la classe en particulier une « société en miniature », en s'appuyant consciemment sur l'enseignement des valeurs de la Nation et de la République exprimées par un projet politique, amenant les élèves à adopter des comportements et des attitudes positifs, comme l'attachement, l'amour et la fidélité à

Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou FORMER À LA CITOYENNETÉ : LE DOCUMENT OFFICIEL COMME VOIE 'ACCÉS

l'Algérie et à l'unité nationale, le renforcement de la cohésion sociale et le respect de la différence.

En effet, en affirmant le vouloir vivre ensemble et la détermination de se socialiser, qui fait de l'éducation à la citoyenneté une éducation de la volonté traduite au niveau de l'école par la mise en œuvre d'un projet pédagogique. Ce projet pédagogique, correspondant au « premier modèle identitaire » évoqué par Galichet (1998), sert à inscrire et/ou imprégner les élèves de leur contexte social/historique tout en revalorisant les représentations et les idéaux à travers les grandes figures du passé, les grands hommes de la Révolution du 1^{er} novembre 1954 et ses nobles principes.

Ces conceptions plurielles, qui sont considérées comme « la » citoyenneté, sont en quelque sorte une réponse active à de nombreux difficultés et problèmes liés à la vie commune et dans tous les domaines de la vie. L'éducation à la « vigilance critique » fait partie du « troisième modèle » de Galichet (1998). Elle est au cœur de la (des) citoyenneté (s). Elle permet aux élèves de créer des « moments philosophiques », lorsqu'ils « problématisent, conceptualisent et argumentent philosophiquement » (Briançon, 2014).

Au vu des résultats de cette analyse, les documents officiels proposent donc un véritable parcours civique pour former les élèves de la classe terminale à la citoyenneté; mais sa mise en œuvre en classe nécessite aussi, en amont, d'être formé pour être en capacité d'enseigner, préparer et former les futurs citoyens.

Références bibliographiques

Abdallah-Pretceille, M. (2008). Éthique et diversité. Éducation et Francophonie, 36(2), 16-30. https://doi.org/10.7202/029477ar

Abdallah-Pretceille, M. & Porcher L. (1996). Éducation et communication interculturelles. PUF. Paris.

Audigier, F. (1996). L'éducation à la citoyenneté. INRP. Paris.

Briançon, M. (2014). "Peut-on apprendre à faire face à l'incertitude?". In DIOTIME, N°59 Vol.1.

Chobaux, J. (1967). "Un système de normes pédagogiques Instructions officielles dans l'enseignement élémentaire français ". In Française de Sociologie. N°8 Vol. 34. p. 34-56.

Document officiel. (2012). Manuel scolaire. CNP. Algérie.

Document officiel. (2006). Document de programme. CNP. Algérie.

Document officiel. (2008). La loi d'orientation sur l'éducation nationale. BULLETIN OFFICIEL. Algérie.

Dubet, F. et Martucceil, D. (1996). A l'école. Sociologie de l'expérience scolaire. Seuil. Paris.

Gagnon, F. Marie Mc Andrew et Michel Page (eds.) (1996).

Pluralisme, citoyenneté et éducation. Coll. "Étiké ". L'Harmattan.

Galichet, F. (1998). L'éducation à la citoyenneté. Anthropo. Paris.

Galichet, F. (2000). Esprit critique et citoyenneté. CRAP. Paris.

Galichet, F. (2005). L'école, un lieu de citoyenneté. ESF. Paris.

Schnapper, D. (2015). "Il est nécessaire que l'esprit des Lumières soit transmis dans les écoles". [En ligne] sur :

https://www.telerama.fr/monde/il-est-necessaire-que-l-esprit-deslumieres-soit-transmis-a-l-ecole,127152.php (consulté le 7 juin 2021).